

Suite à la convocation en date du 23 octobre 2017.  
Le quorum n'ayant pas été atteint le 1 décembre  
2017. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire  
sur la Lys le 5 décembre 2017.

Étaient présents :

Mmes Goube, Haverlant et Leys, MM. Detournay, Dissaux, Gosset, Houssin, Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Leveugle et Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Cauche, Desplanque,  
Godefroy, Haesebroeck, Lefebvre, Legrand, Petit, Vicot.

Pouvoirs :

Mme Bouchart donne pouvoir à M. Detournay,  
M. Lefebvre donne pouvoir à M. Dissaux.

PREFECTURE DU NORD  
21 DEC. 2017  
ARRIVEE

Vu le rapport n° 38-17

DECIDE

- d'approuver la Décision Modificative n°2 qui fait apparaître un montant de dépenses de 5 741 106,49 € pour un montant de recettes équivalent ;
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- de donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat.

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 19 DEC. 2017

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX